

DEMANDE DE SUBVENTION A L'APPAREILLAGE 2020

SALARIÉ(E)

Nom : _____

Prénom : _____

Matricule : _____

CONTRAT

Nature du contrat : CDI CDD

Date de début de contrat : __ / __ / __

Date de fin de contrat : __ / __ / __

OBJET DE LA DEMANDE

Merci de préciser la nature de l'appareillage :

PIECES A FOURNIR

⇒ Votre justificatif de travailleur handicapé tel que visé par les dispositions de l'article L323-3 du Code du Travail à jour et **valable au 31/12/2020**.

⇒ Une copie de la facture acquittée de l'appareillage

Retourner la demande et les justificatifs à :

ADREXO – Mission DEFI Handicap

CS 20 591

13 595 Aix en Provence - CEDEX 3

Ou par mail : defihandicap@adrexo.fr

SUBVENTION A L'APPAREILLAGE 2020

OBJECTIF :

Cette aide a pour but d'aider les personnes handicapées salariées d'ADREXO dans l'achat d'un appareillage nécessité par leur handicap.

MONTANT :

ADREXO prendra en charge **25 % de la facture TTC de l'appareillage** en question dans la limite de **1 000 € par personne et par an**.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- ✓ Etre salarié(e) ADREXO
- ✓ Etre présent(e) dans l'effectif au moment de la dépense et de son remboursement
- ✓ Avoir une ancienneté de 6 mois (minimum)
- ✓ Disposer d'un justificatif attestant du statut de travailleur handicapé à jour et **valable au 31/12/2020** tel que visé par les dispositions de l'article L323-3 du Code du Travail

La subvention ne concernera que les dépenses d'appareillage faites dans l'année.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Transmettre à la mission DEFI Handicap :

- Le formulaire de subvention à l'appareillage complété
- La copie du justificatif du statut de travailleur handicapé à jour et valable au 31/12/2020
- Une copie de la facture acquittée de l'appareillage

La demande sera étudiée par la Mission DEFI qui vérifiera l'éligibilité du/de la salarié(e) à ce dispositif.

Son paiement sera effectif dans la période de paie où la Mission DEFI recevra le dossier complet.